

undefined - lundi 14 avril 2025

Actu | Couronne Stéphanoise

LA TALAUDIÈRE

City stade, budget, subventions : les finances au cœur du conseil municipal

De notre correspondant Marcel Rascle



Saint-Étienne Métropole participe au financement du pôle artistique. Photo Marcel Rascle

Lundi 8 avril, les conseillers ont décortiqué les dépenses et recettes communales, dont la totalité des subventions accordées aux associations.

En ouverture du conseil municipal, la maire Ramona Gonzalez-Grail a présenté la nouvelle directrice générale des services, Camille Borde.

• Politique immobilière

Retenons en dépenses à venir l'acquisition d'un terrain proche de l'école Violette-Maurice pour 120 000 euros, destiné à accueillir le futur city stade.

En recettes, notons la vente de parcelle à la société Bâtir et loger pour 110 000 euros, et celle destinée à recevoir le futur pôle médical pour 174 000 euros. Les élus d'opposition ont voté contre ce rapport.

• Budget 2025

Le résultat excédentaire du compte financier 2024, soit 1 259 000 euros, est reporté en recette d'investissement pour le budget 2025. Ce dernier, conformément aux orientations définies lors du conseil municipal précédent, se montera à 10 millions d'euros pour les comptes de fonctionnement, et à 6,7 millions pour ceux d'investissement.

Présenté en détail par Dominique Soutrenon, ce dernier souligne la stabilité des finances communales, le fait que les taux d'impositions locaux ne subissent aucune augmentation, que la revente de l'électricité excédentaire fournie par les panneaux photovoltaïques devrait rapporter 25 000 euros à la commune, la mauvaise nouvelle étant l'augmentation de quelque 45 000 euros des assurances.

Des emprunts pour 1,374 million d'euros seront remboursés en 2025, et 1,65 million d'euros sera emprunté pour assurer les investissements de l'année.

• Pôle artistique

Le coût global de réalisation du pôle artistique, estimé à 3,152 millions d'euros, sera compensé en partie par une subvention de 1,18 million d'euros de Saint-Étienne Métropole. Les demandes de participation de 360 000 euros à l'État et de 200 000 euros à la Région sont en attente.

Hors l'affectation du résultat 2024, voté à l'unanimité, les six élus d'opposition ont voté contre les autres rapports.

• Subventions

Les propositions, poste par poste, de subventions aux différentes associations communales et intercommunales ont pris beaucoup de temps, les conseillers appartenant à une association devant se retirer pour ne pas participer au vote.

La totalité des subventions a été adoptée à l'unanimité, sauf celle concernant la coopération avec le Mali, les six élus d'opposition s'étant abstenus lors de ce vote.

Au titre de subvention exceptionnelle, 2 500 euros ont été accordés pour le spectacle « Les Misérables », qui sera le point d'orgue des 160 années d'activité de la plus ancienne association talaudioise, l'Harmonie de la Chazotte.

Le prochain conseil municipal prendra place le lundi 19 mai à 18 h 30.